

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN217

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 8, insérer les deux phrases suivantes :

« Le déploiement militaire français dans les Outre-mer, notamment en Indopacifique, doit s'accompagner du renforcement substantiel des partenariats stratégiques avec les pays de ladite zone. Ces partenariats doivent permettre en outre d'assurer autant que possible une inter-opérabilité entre les forces françaises et les forces armées de nos alliées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la stratégie française en Indopacifique en lien avec les dépenses de la LPM qui lui sont liées. La France doit s'assurer l'appui de ses alliés mais aussi des pays des zones concernées. Ces partenariats lui sont indispensables dans l'optique de défense de ses intérêts vitaux en Indoacifique. La LPM doit clarifier la stratégie de présence militaire en partenariat avec les pays de cette zone. Ces partenariats devront s'accompagner d'une stratégie globale, y compris commerciale, notamment dans la zone de l'ASEAN, afin d'assurer autant que possible une interopérabilité entre leurs équipements et les nôtres.